

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 19 janvier 2026

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 19^{ième} jour du mois janvier deux mille-vingt-six, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge Directeur général, greffier-trésorier assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

1 –MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de quatre (4) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;
5. Adoption du règlement #2026-01 établissant les tarifs de compensation pour les services municipaux soit : aqueduc, égouts, GMR regroupé ainsi que la vidange septique pour l'année 2026;
6. Résolution pour établir le taux de taxes foncières pour l'année 2026;
7. Demande de subvention discrétionnaires pour 2026;
8. Priorités locales 2026-2027 pour la Sureté du Québec;
9. Représentant au sein du comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est;
10. Dossier de développement 2026 de la planification stratégique;
11. Adoption du bilan annuel des actions en sécurité incendie 2025;
12. Renouvellement de l'adhésion annuelle du Centre d'archives régionale de Charlevoix pour 2026;
13. Formations obligatoires de tous les élus et du directeur général;
14. Demande de commandite de ESPD pour l'album des finissants;
15. Proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive (JNPSNP0;
16. Autoriser CCAP-TV pour utiliser les articles sur notre site web ainsi que notre page Facebook;
17. Demande d'un citoyen pour le lot 6 332 450;
18. Embauche d'une adjointe administrative;
19. Réparation d'une pièce de module de jeux extérieur;
20. Achat de 7 rouleaux de timbres;
21. Achat d'un appareil respiratoire, le masque et les cylindres pour renouveler l'inventaire de la caserne de pompier;
22. Inscription à une formation espace-clos pour les employés de voirie;
23. Varia;
24. Comptes à ratifier de décembre 2025;
25. Comptes à payer de décembre 2025;
26. Salaires du mois de décembre 2025;
27. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
28. Période de questions allouée aux contribuables;
29. Levée de l'assemblée.

.

RÉSOLUTION 2026-01-5835

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025, DES SÉANCES
EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2025**

RÉSOLUTION 2026-01-5836

QUE les procès-verbaux du 8 décembre et du 15 décembre 2025 soient, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre et du 15 décembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 et 15 décembre 2025, qu'il apparaisse au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-01 ÉTABLISSANT LES TARIF
DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SOIT :
AQUEDUC, ÉGOUT, GMR REGROUPE AINSI QUE LA VIDANGE
SEPTIQUE POUR L'ANNÉE 2026**

RÉSOLUTION 2026-01-5837

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #2026-01 établissant le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux soit : aqueduc, égout, GMR regroupé ainsi que la vidange septique pour l'année 2026.

**6 - RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE
POUR L'ANNÉE 2026**

RÉSOLUTION 2026-01-5838

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'établir le taux taxe foncière pour l'année 2026 à 0,93\$ du 100\$ d'évaluation.

7-DEMANDE DE SUBVENTION POUR DISCRÉTIONNAIRE

RÉSOLUTION 2026-01-5839

CONSIDÉRANT que nos chemins municipaux ont besoin d'être entretenus chaque année;

CONSIDÉRANT qu'années après années, les chemins se détériorent et ont besoin de travaux afin de les garder sécuritaires pour les automobilistes ainsi que pour les citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guayet résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE le conseil municipal demande à madame Kariane Bourassa, Députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, une aide financière discrétionnaire de 50 000\$ pour l'entretien de nos chemins municipaux.

8 – PRIORITÉS LOCALES 2026-2027 POUR LA SURETÉ DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 2026-01-5840

CONSIDÉRANT Qu'à chaque année le comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est se réunit afin d'établir les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec pour la MRC de Charlevoix Est;

CONSIDÉRANT QUE cette planification annuelle est nécessaire afin que le service de police puisse travailler de concert avec les municipalités et ainsi assurer la sécurité des citoyens sur notre territoire;

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De leur transmettre les priorités locales de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour 2026-2027 suivants : la vitesse, zone scolaire et une présence policière plus visible et plus élevée.

9 – REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC CHARLEVOIX-EST

RÉSOLUTION 2026-01-5841

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu unanimement, de nommer le maire, M. Alexandre Girard, à titre de représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts au sein du comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est et de nommer Mme Marie-Paule Boudreault à titre de substitut du maire pour le même comité.

c. c. Mme Caroline Dion, MRC de Charlevoix-Est

10 – DOSSIER DÉVELOPPEMENT 2026 DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

RÉSOLUTION 2026-01-5842

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de sa planification stratégique;

ATTENDU QUE les agents de développement, sous la supervision de la direction générale, peuvent contribuer au développement de différents volets de cette planification stratégique;

ATTENDU QUE les coûts associés à ces travaux sont évalués à environ 4 100,00 \$;

ATTENDU QUE cette dépense peut être financée à même le budget 2026 prévu à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. D'autoriser les agents de développement, sous la supervision de la direction générale, à développer les différents volets de la planification stratégique de la Municipalité;
2. D'autoriser une dépense maximale de 4 100,00 \$ pour la réalisation de ces travaux;
3. Que cette dépense soit puisée à même le fonds prévu au budget 2026 à cette disposition.

**11 - ADOPTION DU BILAN ANNUEL DES ACTIONS EN
SÉCURITÉ INCENDIE 2025 SUR LE TERRITOIRE DE LA
MRC DE CHARLEVOIX-EST, INCLUANT LE RAPPORT
ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-
MONTS**

RÉSOLUTION 2026-01-5843

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu unanimement, d'adopter le bilan annuel des actions en sécurité incendie 2025 de la municipalité de Notre-Dame-Des-Monts et de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Charlevoix-Est.

- c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, MRC de Charlevoix-Est

**12 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE DU
CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX POUR 2026**

RÉSOLUTION 2026-01-5844

Il est proposé par la conseillère Danyé Simard de renouveler l'adhésion annuelle du centre d'archives régional de Charlevoix pour 2026 au montant de 45.00\$.

**13 – FORMATIONS OBLIGATOIRES DE TOUS LES ÉLUS
ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

RÉSOLUTION 2026-01-5845

ATTENDU QUE la Loi prévoit que les élus municipaux doivent suivre des formations obligatoires, notamment « Comprendre le fonctionnement

municipal et le rôle d'élue(e) » ainsi que « Éthique et déontologie en matière municipale »;

ATTENDU QUE ces formations sont également requises pour le directeur général;

ATTENDU QUE ces formations se tiendront les 24 et 25 janvier 2026 au Petit Manoir du Casino;

ATTENDU QUE la participation à ces formations est obligatoire pour l'ensemble des élus municipaux ainsi que pour le directeur général;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assumer les frais afférents à ces formations obligatoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. D'autoriser la participation de tous les élus municipaux ainsi que du directeur général aux formations obligatoires intitulées « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e) » et « Éthique et déontologie en matière municipale », lesquelles se tiendront les 24 et 25 janvier 2026 au Petit Manoir du Casino;
2. D'autoriser le paiement de tous les frais afférents à ces formations obligatoires, incluant notamment les frais d'inscription, de déplacement, de repas et d'hébergement, le cas échéant;

14- DEMANDE DE COMMANDITE DE ESPD POUR L'ALBUM DES FINISSANT

RÉSOLUTION 2026-01-5846

CONSIDÉRANT que l'école secondaire du Plateau a soumis une demande de commandite pour l'album des finissants 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite soutenir cette initiative et bénéficie d'une visibilité dans l'album ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Autorise l'achat d'un espace publicitaire de 1/8 de page au coût de 50,00 \$ selon le plan de visibilité proposé.

15- PROCLAMER LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

RÉSOLUTION 2026-01-5847

Considérant que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

Considérant que, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. De proclamer la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** pour la durée de son mandat électoral.

**16- AUTORISER CCAP-TV POUR UTILISER DES
ARTICLES SUR NOTRE SITE WEB AINSI QUE NOTRE
PAGE FACEBOOK**

RÉSOLUTION 2026-01-5848

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite accroître la diffusion de l'information municipale auprès de ses citoyens;

ATTENDU QUE l'émission de Nouvelles locales prévoit inclure une section d'informations concernant la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

ATTENDU QUE cette section d'informations utiliserait notamment des articles publiés sur le site web de la Municipalité ainsi que sur la page Facebook officielle de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

ATTENDU QUE la diffusion d'informations municipales telles que le calendrier de collecte des ordures ainsi que les dates des séances du conseil municipal contribuent à une meilleure information des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. D'autoriser l'inclusion d'une section d'informations concernant la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts dans l'émission de Nouvelles locales;
2. D'autoriser l'utilisation des articles publiés sur le site web de la Municipalité ainsi que sur la page Facebook officielle de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts à des fins de diffusion d'information municipale;
3. D'autoriser la diffusion du calendrier de collecte des ordures ainsi que des dates des séances du conseil municipal dans le cadre de cette section d'informations;
4. Que cette autorisation soit accordée dans un objectif d'information publique et de communication municipale.

17- DEMANDE D'UN CITOYEN POUR LE LOT 6 332 450

RÉSOLUTION 2026-01-5849

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen visant le remblai d'un fossé sur une longueur d'environ 100 pieds ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite encadrer ces travaux afin d'assurer un drainage adéquat et la conformité aux normes municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Un puisard devra être installé à la moitié de la distance à remblayer afin d'assurer un drainage adéquat ;
2. Tous les matériaux nécessaires ainsi que la machinerie requise pour l'exécution des travaux seront entièrement aux frais du propriétaire du lot ;
3. Avant d'enterrer le fossé, le propriétaire devra obtenir l'autorisation (OK) du directeur des travaux publics ;
4. Le remblai devra être au même niveau que l'asphalte ; **aucun talus ne sera autorisé.**
5. Le nettoyage et l'entretien du ponceau sont entièrement à la charge du propriétaire ;
6. La municipalité se réserve le droit d'enlever le ponceau si celui-ci représente un danger pour les infrastructures municipales, et ce, **aux frais du propriétaire**, sans obligation pour la municipalité de rembourser les matériaux au propriétaire.

18 – EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

RÉSOLUTION 2026-01-5850

CONSIDÉRANT la charge de travail de la direction générale ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'alléger les tâches administratives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. D'embaucher madame Geneviève Desbiens à titre d'adjointe administrative afin d'alléger les tâches de la direction générale.
2. Madame Geneviève Desbiens débutera son emploi au mois de février 2026, pour un horaire de sept (7) heures par semaine.

19 – RÉPARATION D'UNE PIÈCE DU MODULE DE JEUX EXTÉRIEURS

RÉSOLUTION 2026-01-5851

Considérant qu'une pièce du module de jeux extérieur nécessite une réparation ;

Considérant que cette réparation requiert une soudure sur plastique ;

Considérant que la municipalité ne détient ni l'outillage ni la qualification nécessaire pour effectuer ladite réparation ;

Considérant qu'une soumission a été reçue de la compagnie Soudure Plasticab au montant de 350,00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. D'autoriser la réparation de la pièce du module de jeux extérieur et d'accepter la soumission de la compagnie Soudure Plasticab au montant de 350,00 \$ plus les taxes applicables.

20 – ACHAT DE 7 ROULEAUX DE TIMBRES

RÉSOLUTION 2026-01-5852

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre l'envoi des comptes de taxes et autres correspondances postales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit autoriser l'achat de timbres afin d'assurer ces envois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. D'autoriser l'achat de sept (7) rouleaux de cent (100) timbres, pour un montant total de 868,00 \$ plus les taxes applicables.

21 – ACHAT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE, LE MASQUE ET LES CYLINDRES POUR RENOUELER L'INVENTAIRE DE LA CASERNE DE POMPIER

RÉSOLUTION 2026-01-5853

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler au moins un appareil respiratoire par année pour demeurer dans les normes;

CONSIDÉRANT que, par un achat regroupé avec d'autres municipalités, le coût de l'équipement est réduit ;

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. D'effectuer l'achat d'un appareil respiratoire APRIA incluant le masque et les cylindres auprès du fournisseur Aréo-Feu au montant de 11 662.00\$ plus taxes applicables.

22- INSCRIPTION À UNE FORMATION SUR LES ESPACES CLOS

RÉSOLUTION 2026-01-5854

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Serge Dufour et Louis-Charles Girard à la formation sur les espaces clos et de payer les frais à cette formation pour les deux employés.

23 - VARIA

24- COMPTES À RATIFIER DE DÉCEMBRE 2025

RÉSOLUTION 2026-01-5855

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration:	12 425.26\$
Eau potable	<u>0\$</u>
Total:	12 425.26\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

25- COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2025

RÉSOLUTION 2026-01-5856

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de décembre 2025 au montant de 37 556.90\$.

Fonds d'administration pour décembre 2025 :	37 257.24\$
Eau potable pour décembre 2025:	<u>299.66\$</u>
TOTAL décembre 2025 :	37 556.90\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2025 au montant de 37 556.90\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 37 556.90\$.

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

26– SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

RÉSOLUTION 2026-01-5857

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois décembre 2025 au montant de 13 577.17\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de décembre 2025 au montant de 13 577.17\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

27 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

28– PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

29 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2026-01-5858

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 29 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Eric Thivierge
Directeur général, greffier-trésorier

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement tel que mentionné à l'article 142 (2) du code municipal du Québec.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 février 2026.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.